§ **42.** Il n'en est pas de même des mots italiens dont la langue française a également adopté le singulier et le pluriel, et dont, pour cette raison, nous avons indiqué le pluriel comme devant être sans *s*. *Ex.* : *Un carbonaro, des carbonari ; un dilettante, des dilettanti*, etc.

CHAPITRE II.

L'ARTICLE.

§ **43.** L'article est un mot qui se met devant les noms, en prend le genre et le nombre, et indique qu'ils sont pris dans un sens déterminé.

Livre, *cheval* sont pris dans un sens *indéterminé*, c'est-à-dire vague ; *le livre, le cheval*, ont un sens *déterminé*, c'est-à-dire précis.

Les *noms propres* de personnes sont les seuls qui, étant suffisamment *déterminés* par eux-mêmes, ne prennent pas d'article en français. *Ex.* : *Dieu, Jésus-Christ ; Pierre, Paul*, etc.

[ÉTYMOLOGIE. — Article vient du mot latin *articulus*, traduction du mot grec ἄρθρον, *jointure, articulation*.

GRAMMAIRE COMPARATIVE ET ORIGINES LATINES. — En français, comme en grec, en allemand et dans les langues formées du latin, l'article résulte d'une extension de l'adjectif démonstratif. L'article français vient de l'adjectif démonstratif latin : *Illum* a donné *le* ; *illam, la* ; *illos, les*.]

§ **44.** L'article est :

au singulier, *le* pour le masculin, *la* pour le féminin ; au pluriel, *les* pour le masculin et le féminin. *Ex.* :

Singulier :	Pluriel :
le mur, **la** maison,	**les** murs, **les** maisons.

REMARQUE I. Quand l'article *le* ou *la* se trouve devant un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette, on supprime la voyelle qui le termine, pour faciliter la prononciation. Cette suppression s'appelle *élision ;* elle est marquée par l'apostrophe, comme on l'a vu (§ 14). *Ex.* :

Le — **l'**oiseau, **l'**homme.
La — **l'**alouette, **l'**herbe.

REMARQUE II. L'article, précédé des prépositions *de* et *à*, s'unit quelquefois à ces prépositions pour former un seul mot. Cette réunion s'appelle *contraction*.

Au singulier, *de le* se contracte en *du*, *à le* se contracte en *au* devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou une *h* aspirée. *Ex.* : **du** peuple, **du** roi, **du** hameau ; **au** peuple, **au** roi, **au** hameau.

Au pluriel, *de les* se contracte en *des*, *à les* se contracte en *aux* devant tous les noms masculins ou féminins. *Ex*: **la** légèreté **des** enfants ; **la** tendresse **des** mères ; on doit obéir **aux** maîtres, **aux** lois.

[HISTOIRE. — Par suite de la *vocalisation* de la consonne *l*, qui se change en *u*, (fait déjà observé plus haut, voy § 37, HISTOIRE), la combinaison de l'article masculin avec les prépositions *à* et *de* a donné successivement les formes suivantes :

1° au singulier *al*, *au* ; au pluriel *als*, *aux* ;
2° au singulier *del*, *deu*, *du* (au pluriel, *dels*, *des*).

Quant au changement de *deu* en *du*, c'est un fait fréquent : l'ancien *eu* s'est très-souvent changé en *u*. Ex. : *meu, mu ; bleuet, bluet ; beuvant, buvant*.]

REMARQUE III. Les formes *du, de la, des* se prennent dans un sens partitif, c'est-à-dire pour marquer une partie des personnes ou des choses indiquées. *Ex.* : Prenez **du** pain, **de** l'eau, **des** fruits.

REMARQUE IV. La combinaison de l'article pluriel *les* avec la préposition *en*, a donné l'ancienne locution *ès* (pour *en les*), qui s'est conservée dans quelques mots : *bachelier ès lettres, ès sciences, maître ès arts*, etc.